

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Secrétariat Général
2025-DEC-08

DECISION

**DEMANDE DE SUBVENTION DE 2 759 € A LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES YVELINES**

Le Maire de la Commune de Chanteloup-les-Vignes,

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020 donnant au Maire délégation pour traiter les affaires qui relèvent normalement de la compétence de l'Assemblée Communale,

Considérant que la collectivité a pour projet de rénover les vestiaires du Multi-Accueil Pierre de Lune.

Considérant que Caisse d'Allocations Familiales (CAF) des Yvelines lance un appel à projet « Investissement 2025 » dans le cadre du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants.

Considérant que le projet de la collectivité répond à l'appel à projet susmentionné,

DECIDE

Article 1^{er} :

DE SOUMETTRE un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet du Fonds de Modernisation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants auprès de la CAF des Yvelines.

Article 2 :

Le plan de financement soumis est le suivant :

	Montant du projet	Montant du financement demandé
CAFY / Appel à projet Fonds de Modernisation des EAJE 2025		2 759 €
Commune de Chanteloup-les-Vignes (autofinancement)	4 139 €	1 380 €

Article 3 :

La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye
- Le Comptable Public

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 6 mars 2025

Le Maire

Catherine ARENOU



Accusé de réception en préfecture
078-217801380-20250306-2025-DEC-08-AR
Date de réception préfecture : 06/03/2025